



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permanenciers auxiliaires de régulation médicale

Question orale n° 879

Texte de la question

Mme Monique Iborra interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation actuelle des 2 000 permanenciers assistants de régulation médicale du SAMU en grève symbolique sur la juste reconnaissance de leur profession eu égard à leurs responsabilités. Le projet de protocole présenté aux organisations syndicales ne répond pas aujourd'hui à leurs attentes en matière de reclassement. Les revendications des PARM portent sur : une intégration de la catégorie B administrative sans aucune condition préalable de concours ; la création d'une formation certifiante ; le reclassement sans perte de rémunération ; la mise en oeuvre d'une politique de déroulement de carrière établissant des niveaux statutaires de fonctions et missions et le maintien de leur métier soit dans leur propre corps, soit dans celui des assistants médicaux administratifs, et ce dès 2010. Elle lui demande donc quelles mesures elle envisage de prendre pour chacune de ses revendications hautement légitimes. En outre, et plus généralement, elle souhaiterait savoir si elle prévoit l'organisation d'une table ronde avec les acteurs syndicaux sur les dossiers en cours et notamment autour du dialogue social, de l'emploi et des conditions de travail dans la fonction publique hospitalière.

Texte de la réponse

PERMANENCIERS AUXILIAIRES DE RÉGULATION MÉDICALE

M. le président. La parole est à Mme Monique Iborra, pour exposer sa question, n° 879, relative au statut des permanenciers auxiliaire de régulation médicale.

Mme Monique Iborra. Madame la ministre de la santé et des sports, ma question porte sur le même thème que celle de ma collègue Catherine Génisson.

Voici un an, jour pour jour, lors des questions au Gouvernement, je vous avais alerté sur la situation des hôpitaux publics, sur les suppressions de postes programmées, sur les déficits de certains établissements, toutes choses que vous avez niées à l'époque en soutenant qu'il s'agissait simplement d'un problème d'organisation et non de moyens. " Laissez-moi vous dire que l'hôpital a besoin de moyens et nous lui en accordons ", concluez-vous. Aujourd'hui, 1 800 postes ont été supprimés, essentiellement parmi les soignants, rendant plus difficile encore les conditions de travail des personnels hospitaliers. Des services ferment - ainsi la chirurgie cardiaque pédiatrique à Toulouse.

Dans ce contexte de désordre et de pénurie consécutif à la politique menée, que la loi " Hôpital, patients, santé et territoires " va incontestablement aggraver, les personnels sont inquiets et certains le manifestent. Les permanenciers assistants de la régulation médicale des SAMU sont en grève, à Toulouse comme ailleurs pour la juste reconnaissance de leur profession, eu égard à leur responsabilité. Réunis en assemblée générale, ils attendent votre réponse. Il est évident que ce que vous leur proposez dans le cadre du projet de protocole, et que vous venez de rappeler, ne répond pas à leurs attentes en matière de reclassement.

Vous venez de nous informer des intentions du Gouvernement. Apparemment, vous ne changez rien à ce qui a été décidé dans le cadre du protocole, sur lequel ils ne sont pas d'accord. Je ne reviendrai pas sur les raisons qu'ils invoquent, Mme Génisson les a déjà exposées.

Pouvez-vous nous informer de vos intentions à leur égard, sur les modalités de concertation que vous allez sans

doute mettre en place, mais qui ne les satisfont pas ? Quelles suites allez-vous donner à leurs demandes ?

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé*. Monsieur le président, la question posée par Mme Iborra va me permettre de compléter les propos que je viens de tenir à Mme Génisson.

Notre hôpital a effectivement besoin d'organisation et de moyens. Il a également besoin de suivre les évolutions considérables des techniques et des contraintes démographiques. Le nombre de postes soignants ne cesse d'augmenter dans le périmètre de l'assurance maladie. Nous avons besoin que l'hôpital se recentre sur ses missions de court séjour, de soins aigus. Il convient également de rappeler que pas moins de 20 000 postes seront créés sur le budget de l'assurance maladie dans le médico-social pour suivre l'évolution du vieillissement de la population.

Il faut aussi rénover ces métiers, leur permettre d'évoluer. C'est le sens du processus LMD que nous avons commencé à mettre en oeuvre et qui a été concrétisé pour les infirmières. Ainsi 500 millions supplémentaires seront attribués à des professionnels de grande qualité. Cela aboutira à une augmentation nette de 2 000 euros par an. Cette revalorisation est considérable : c'est du jamais vu.

J'ai déjà eu l'occasion, dans ma réponse à Mme Génisson, de me réjouir de la qualité du dialogue social que nous entretenons avec les huit organisations représentatives des personnels de la fonction publique hospitalière, à l'occasion des négociations relatives au protocole LMD.

Vous le savez, la qualité des conditions de travail dans la fonction publique est pour moi une préoccupation constante. Les conditions de travail dans la fonction publique hospitalière font l'objet de plans d'amélioration de grande ampleur sur l'ensemble du territoire, soutenus notamment par le dispositif des contrats locaux d'amélioration des conditions de travail, dispositif qui fête son dixième anniversaire cette année et fait l'objet d'un comité de suivi intégrant les organisations syndicales signataires et la fédération hospitalière de France. Nous aborderons en 2010 la troisième génération de CLACT et je fixerai prochainement les orientations que je souhaite donner à ces nouveaux contrats locaux.

Je voudrais que soient mieux soutenus les projets innovants, les projets inter-établissements, et qu'ils s'intègrent dans les axes du plan santé au travail 2010-2014, qui vise à développer une politique de prévention active des risques professionnels, en particulier psychosociaux. J'entends avant tout manifester mon soutien aux initiatives de terrain.

La généralisation du document unique d'évaluation des risques professionnels est à cet égard une priorité essentielle pour permettre aux établissements de mieux piloter leurs politiques de santé et de sécurité.

En ce qui concerne les conditions de travail, il est très important pour les personnels de la fonction publique hospitalière et pour les PARM de disposer de possibilités d'évolution. Il me semble - j'en reviens à la question posée par Mme Génisson - que l'intégration des PARM dans un corps plus large leur permet d'évoluer, si tel est leur souhait, vers d'autres métiers.

M. le président. La parole est à Mme Monique Iborra.

Mme Monique Iborra. Madame la ministre, je crains que votre réponse ne convainque guère les permanenciers... La qualité du dialogue social, dont vous vous félicitez, ne semble pas être ressentie de la même façon par l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé*. Certes !

Mme Monique Iborra. En ce qui concerne le LMD et la revalorisation prévue - sans doute nous répondrez-vous à une autre occasion - il semble que celle-ci soit conditionnée à l'abandon de l'âge de départ à la retraite à cinquante-cinq ans.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé*. En effet :

Mme Monique Iborra. Si tel est le cas, je crains que cette mesure, une fois encore, ne soit bien en dessous de ce qu'espéraient les professionnels de santé des hôpitaux publics.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Iborra](#)

Circonscription : Haute-Garonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 879

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 418

Réponse publiée le : 27 janvier 2010, page 438

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 janvier 2010